

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à M. Olivier DUPONT, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.
N° 20260

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être donnée aux attributions confiées par l'organe délibérant compétent.

CONSIDÉRANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des Finances au sein du Pôle Ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 520-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Olivier DUPONT, Directeur des Finances au sein du Pôle Ressources pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des Finances.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme électronique, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2015-912 relative à la simplification de la procédure de passation des marchés publics de la Direction des Finances.
- Actes relatifs de service, les attestations de bonne exécution des prestations (quantité de copier, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction des Finances.
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des Finances.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des Finances n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un dossier relatif au acte officiel.

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Olivier DUPONT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX.


ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier DUPONT, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28140.pdf
(.pdf, 159,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER